La poursuite d’études

La fin de l’enseignement secondaire marque le début d’une nouvelle étape dans la vie d’un jeune. L’un des choix possible, après avoir obtenu son baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ou son Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP) est la poursuite d’études. Les étudiants seront invités, avant la fin de leur cursus, à faire le choix de leur orientation pour le supérieur. Université, écoles privées et/ou préparatoires, alternance,...plusieurs possibilités s’offrent alors aux jeunes en fonction de leurs résultats scolaires.

L’entrée dans le monde du travail

La fin des études peut également marquer l’entrée du jeune dans le monde du travail. Que ce soit en lien avec son orientation scolaire à l’issue du collège (formation professionnelle) ou par choix de ne pas poursuivre d’études supérieures.

Les difficultés

Cette transition n’est pas anodine, et certains jeunes peuvent éprouver certaines difficultés à intégrer la vie active. Les raisons sont multiples :

⇒ Manque d'expérience professionnelle

⇒ Difficultés à trouver des offres d'emploi

⇒ Difficultés à mettre en valeur ses compétences

⇒ Mobilité géographique difficile

⇒ Salaire proposé insuffisant

⇒ Formation inadaptée au marché de l'emploi

⇒ Méconnaissance des débouchés

⇒ Mauvaise maîtrise des techniques de recherche d'emploi

⇒ Etc.

Le risque est grand de voir les jeunes se démotiver et abandonner toute recherche, et de les voir s'installer dans un cercle vicieux d'oisiveté et de désœuvrement. Des structures existent cependant afin d'accompagner et d'aider les jeunes cherchant à s'insérer dans la vie active.

Le service civique

Un jeune peut s'engager dans un dispositif « Service civique ». **Il s'agit d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois** au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme en France ou à l'étranger. Indemnisée entre 580 et 688 euros net par mois, la mission de Service Civique peut être réalisée auprès d'une association, d'un établissement public (musée, hôpital, université..), d'une mairie ou encore dans les services de l'Etat (école, préfecture, gendarmerie…). L'engagement de service civique permet à un jeune volontaire de contribuer à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif, etc.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

http://www.service-civique.gouv.fr/ [1]

Les ressources

Le territoire dispose de structures spécialisées chargées d'orienter les jeunes demandeurs d'emplois :

- **La mission locale,** dont les objectifs sont les suivants :

  ⇒ Accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi ou de formation

  ⇒ Faire le point sur la demande, identifier les besoins et faire un point sur les compétences

  ⇒ Accompagner et encourager la navigation et l'inscription sur les sites d'emplois, notamment sur Pôle Emploi (création d'un espace personnel) et candidater en ligne dès que cela est possible

  ⇒ Aide à la création de boîte mail professionnelle, aide à la rédaction de CV ainsi que de lettres de candidature.

  ⇒ Aide à l'inscription sur des sites permettant d'effectuer des démarches en ligne : extrait de casier judiciaire, déclaration mensuelle de situation à pôle emploi, formulaires en ligne…

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Mission Locale Emploi

4 Square Flora Tristan

77680 Roissy-en-Brie

01 64 43 52 90

- **Le Point Informations Jeunesse**, évoqué dans le chapitre [12-18 ans], offre une permanence de la mission locale tous les 15 jours, Elle dispose de professionnels formés

capables d'orienter les jeunes et de leur proposer des formations adaptées à leurs besoins.

- **Le Pôle Emploi**, dans le cadre de sa mission de service public, est en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins de recrutement des entreprises. Ses principales missions :

→ l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi et le contrôle de la recherche d'emploi ;

→ l'indemnisation des demandeurs d'emploi pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État ;

→ l'accompagnement, l'orientation et la formation des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel ;

→ l'aide et le conseil aux entreprises dans leurs recrutements et la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi ;

→ l'analyse et la prospection du marché du travail ;

→ le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pôle Emploi – Agence de Pontault-Combault

50 rue du pré des aulnes
77340 Pontault-Combault

Tel : 39 49

URL de la source (modifié le 26/06/2020 - 16:01): https://www.pontault-combault.fr/18-ans-et/lorientation-et-linsertion-professionnelle

Liens
[1] http://www.service-civique.gouv.fr/